

# BULLETIN OFFICIEL

## DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1862.

N° 12.

### SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
<b>195.</b> Cahier des charges et conditions, du 7 septembre 1861, relatives à l'entreprise de l'exploitation de la cale de halage et des quais d'abatage de Fare-Ute. . . . .	268
<b>196.</b> Ordre du 7 octobre 1862, relatif à la surveillance de la cale de halage. . . . .	273
<b>197.</b> Lettre du Commandant Commissaire Impérial, du 11 octobre 1862, au sujet de la cale de halage. . . . .	274

**N° 195.** — *Cahier des charges et conditions du 7 septembre 1861, relatives à l'entreprise de l'exploitation de la cale de halage et des quais d'abatage de Fare-Ute, pendant cinq années consécutives.*

**ART. 1<sup>er</sup>.** Le présent cahier des charges a pour objet l'adjudication de l'exploitation à l'entreprise de la cale de halage et des quais d'abatage de Fare-Ute appartenant au service local.

**ART. 2.** L'adjudication aura lieu avec concurrence et publicité, le premier juin mil huit cent soixante-deux, à une heure de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur, sur soumissions cachetées qui seront ouvertes par ce chef d'administration, assisté du Commissaire des travaux et approvisionnements et du directeur de l'arsenal.

Les offres devront être déposées avant l'heure de l'adjudication dans une boîte placée au secrétariat de l'Ordonnateur. Après la levée de la boîte, aucune offre ne sera admise.